et par délégation
Directrice Générale des Services
Marie-Odile GESLIN

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le 08/07/2026
ID : 027-212701650-20260630-CM30062026_06-DE

CM-30-06-2026/06

Département *EURE* **Arrondissement** *EVREUX* **Canton** *CONCHES*	***COMMUNE DE CONCHES EN OUCHE*** EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2026

Nombre de délégués en exercice :	*27*
Nombre de présents :	*22*
Nombre de votants :	*22*
Date de Convocation :	*23/06/2026*

L'An Deux Mil Vingt-Six, le Trente Juin, le Conseil Municipal de la Commune de Conches, *légalement convoqué, s'est réuni à Conches en Ouche*

ETAIENT PRESENTS
Monsieur *Jérôme PASCO, Maire,*

Mesdames *Claire LACAMPAGNE-CROCHET, Sophie LEMEZ, Michelle TANGUY, Nadine ROBERT, Monique JEAN, Agnès TREGOUET, Claire AUFFRET, Emilie CORBIER, Aurélie CERNON, Céline CONSTANT, Delphine METAYER*

Messieurs *David SIMONNET, Thiery PINARD, Emmanuelle BROUSSE, Didier MASSE, Alain ROUSSEAU, Pierre FONTAINE, Pascal DESBOIS, Didier MABIRE, Guillaume MARLIERE, Vincent POZO*

ETAIENT ABSENTS EXCUSES
Mesdames *Isabelle BRITTON, Marie AUBRY*
Messieurs *Jean-François DEBAIN, Xavier HAUDEBOURG, Fabrice SORIEUL*

Secrétaire de séance *: Monique JEAN*

Objet : TARIFICATION DES CONCERTS D'ORGUE ESTIVAUX : Rémunération des musiciens

Publié le : 24/07/2026 11:34 (Europe/Paris)
Collectivité : Conches-en-Ouche
https://www.conches-en-ouche.fr/documents_administratifs/73204

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le 08/07/2026
ID : 027-212701650-20260630-CM30062026_06-DE

Madame Claire LACAMPAGNE-CROCHET précise que dans le cadre de la 10ème édition du festival, "Les Dimanches de l'orgue", les musiciens sollicités sont rémunérés.

Leur rémunération est composée d'un cachet et du remboursement de leurs frais kilométriques s'ils le souhaitent et si cela est pertinent. Pour cette année, 3 des 7 musiciens ont des frais de déplacement. Le calcul de la somme s'effectue en application du barème de la fonction publique territoriale.

Dans le détail, voici la répartition :

Alain CAHAGNE, *musicien du concert du 12 juillet, vient de Montpellier (Hérault) : 781kmx2 = 1 562 km (A/R) x 0.697 =* **1 088,71 euros.**

François MENISSIER, *musicien du concert du 19 juillet, vient de Rouen (Seine-Maritime) : 68,4kmx2 = 136,80 km (A/R) x 0.606 =* **82,90 euros.**

Fabrice COHAN, *musicien du concert du 26 juillet, vient de Versailles (Yvelines) : demande le remboursement de ses frais de train qui s'élèvent à environ* **40,00 €.**

Ces sommes rentrent parfaitement dans le budget alloué pour chaque concert.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Acceptent** le remboursement des frais kilométriques des différents musiciens sollicités pour les « Dimanches de l'Orgue », selon les modalités exposées.

- **Autorisent** Jérôme PASCO, Maire, ou en son absence Claire LACAMPAGNE-CROCHET ou Sophie LEMEZ, Adjoints au Maire, à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

AINSI DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE ET SIGNÉ APRÈS LECTURE.
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Conches, le Trois Juillet Deux Mil Vingt-Six

Le Maire
Jérôme PASCO

Publié le : 24/07/2026 11:34 (Europe/Paris)
Collectivité : Conches-en-Ouche
https://www.conches-en-ouche.fr/documents_administratifs/73204